

207644



**PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
COMMUNE DE BONSON**

**2<sup>ÈME</sup> AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION  
DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INCENDIES DE FORÊT**

Par arrêté préfectoral en date du 2 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté F-093-21-P-0015 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'incendies de forêt de la commune de BONSON n'est pas soumis à évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans

et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'Union Européenne.

**L'enquête publique se déroulera du 30 janvier 2023 au 3 mars 2023 inclus** (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre

d'enquête déposé en mairie de BONSON, place Désiré Scoffier, 06830 BONSON, du lundi 30 janvier 2023 au vendredi 3 mars 2023 de 9h00 à 12h00.

Le tribunal administratif de NICE a désigné, en date du 27 juillet 2022, Monsieur Giovanni VALASTRO, comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
BONSON	30 janvier 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de BONSON, place Désiré Scoffier, 06830 BONSON
BONSON	8 février 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de BONSON, place Désiré Scoffier, 06830 BONSON
BONSON	3 mars 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de BONSON, place Désiré Scoffier, 06830 BONSON

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer

CADAM – Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques

147 boulevard du Mercantour – 06286 NICE Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de BONSON, place Désiré Scoffier, 06830 BONSON, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 30 janvier 2023 au vendredi 3 mars 2023 inclus, afin que le

public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie de 9h00 à 12h00, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/pprif-bonson> ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture ou le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques

peuvent également être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

**Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative à l'élaboration du PPR d'incendies de forêt Mairie de BONSON Place Désiré Scoffier 06830 BONSON**

ou par email à l'adresse suivante :

[pprif-bonson@registredemat.fr](mailto:pprif-bonson@registredemat.fr)  
L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 30 janvier 2023 au vendredi 3 mars 2023 inclus, de 9h00 à 12h00 en mairie de BONSON, place Désiré Scoffier, 06830 BONSON.

À l'issue de l'enquête publique,

copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- Adressée par le préfet à la mairie de BONSON pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

207665

**FIN DE LOCATION-GÉRANCE**

Le contrat de location-gérance consenti par Monsieur Pierre CORPORANDY sis 1 place Adolphe Conil, 06260 PUGET-THENIERS au profit de SAS LE COSTE DE LA FONTAINE, SAS au capital de 2 000 €, 827 852 542 RCS NICE sis 1 place Adolphe Conil, 06260 PUGET-THENIERS suivant acte SSP en date du 10/11/2022 concernant le fonds de commerce de Restauration traditionnelle sis et exploité 1 place Adolphe Conil, 06260 PUGET-THENIERS a pris fin à compter du 30/11/2022. **Pour avis Le représentant légal.**

207663

**DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

RIVIERA DATCHA SAS au capital de 1 000 € - 49 quai Bonaparte, 06500 MENTON - 887 667 962 RCS NICE. Suite à l'AGE en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, démission de Madame Annick Olivia Giséle BEAUDELIN épouse FAY de son poste de directrice générale. Du fait de cette modification, il ne sera plus fait mention de la nomination du directeur général. L'article 24 « NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL » est supprimé dans les statuts. Modification auprès du RCS NICE. **Pour avis.**

207651

**SCI G E F**

SCI au capital de 190 561,27 €  
19 avenue du Plateau de Rimiez,  
06100 NICE  
RCS NICE 420 682 981

**AVIS**

Aux termes d'une AGO du 15/07/2022, prenant effet ce jour, nomination de Madame Marie-Eve ROUSSEAU, épouse FORCIOLI-CONTI sis 19 avenue du Plateau de Rimiez, 06100 NICE, en qualité de gérant en remplacement de Madame Geneviève, Odile, Alphonsine BONELLO, décédée. Validation : RCS NICE.

207664

**CHANGEMENT DE PRÉSIDENT**

ALIZE MANAGEMENT société par actions simplifiée au capital de 8 001 euros. Siège social : 300 rue du Vallon - Les Vaisseaux - bâtiment C, 06560 VALBONNE-SOPHIA ANTIPOLIS - 824 383 905 RCS GRASSE. Le 26/01/2023, le titulaire de l'action de préférence a nommé en qualité de président de la société, à compter du même jour, M. Michel ABAZA, domicilié Villa Davoust, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE en remplacement de Monsieur Matthieu BAZIL, président démissionnaire.